



14700

Tél/Fax : 02 31 90 28 60
courriel:mairievillylezfalaise@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck NACHTERGAELE, Maire.

Etaient présents : Valérie BACHELARD, Jean-Baptiste CAPREDON, Georges COONE, Annick FAUVEL, Nicolas FAUVEL, Charline LEBREUILLY, Pascal LEFÈVRE, Franck NACHTERGAELE, Claudine RÉAL, Anne-Sophie RIOUL.

Absent excusé : Pascal ROUX.

Secrétaire de séance : Anne-Sophie RIOUL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

- ✓ Nombre de membres en exercice : 11
- ✓ Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0
- ✓ Nombre de membres présents : 10
- ✓ Nombre de votants : 10

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

ORDRE DU JOUR

- ELECTIONS SENATORIALES
- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS
- DESIGNATION JURES D'ASSISES
- INDEMNITES DE GARDIENNAGE
- URBANISME
- LOGEMENT COMMUNAL
- REPAS DES AINES
- INFORMATIONS DIVERSES
- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire ouvre la séance : Nous allons commencer la séance en approuvant les procès-verbaux du 19 décembre 2025, 27 février 2026, 20 mars 2026 et 27 mars 2026. Y-a-t-il des remarques ? pas d'abstention ? pas d'avis contraire ? Vous êtes tous d'accord. Merci. Procès-verbaux approuvés.

ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de FAUVEL Annick, LEFÈVRE Pascal, RIOUL Anne-Sophie, FAUVEL Nicolas. La présidence du bureau est assurée par ses soins, et Mme BACHELARD Valérie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Monsieur le Maire a indiqué que conformément à l'article L.284 du code électoral, le conseil municipal devait élire 1 délégué et 3 suppléants. M. NACHTERGAELE Franck a obtenu 10 voix et été proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

M. LEFÈVRE Pascal, Mmes RÉAL Claudine et RIOUL Anne-Sophie, ayant obtenu chacun 10 voix, sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que dans chaque commune une commission communale des impôts directs est présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires, dont un domicilié hors de la commune et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste de proposition de 24 noms.

Les personnes nommées seront prévenues par courrier dès que la direction des impôts aura tiré au sort les noms des personnes titulaires et suppléantes.

JURY D'ASSISES :

Chaque année, la commune de Villy-Lez-Falaise réalise un tirage au sort sur sa liste électorale de 2 électeurs afin de constituer les JURYS D'ASSISES pour l'année 2027. Une fois cette première sélection effectuée, le nom des 2 électeurs tirés au sort sont transmis à la ville de Falaise qui, à son tour va procéder à un tirage au sort pour établir une liste préparatoire transmise au tribunal judiciaire. Enfin, les cours d'appel procèdent à un dernier tirage pour former les listes définitives. Si vous êtes sélectionné, vous recevrez une lettre officielle, généralement quelques semaines avant la session. Ce courrier précise vos droits, vos obligations, et les modalités pratiques (lieu, dates, nature des affaires à juger). Être sélectionné ne signifie pas nécessairement que vous siégerez : un tri est ensuite effectué pour vérifier l'éligibilité de chacun.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE

Chaque année, l'État fixe un montant maximum que la mairie peut donner à la personne qui garde l'église de la commune. Ce montant peut augmenter chaque année, selon le montant du point de l'indice de la fonction public. A compter du 1^{er} janvier 2024, si le gardien habite dans la commune, la mairie peut lui donner jusqu'à 503,42 € pour l'année et s'il n'habite pas dans la commune mais vient régulièrement, la mairie peut lui donner jusqu'à 126,91 € pour l'année. Le conseil municipal décide du montant exact, mais il ne peut pas dépasser ces plafonds. Ces règles s'appliquent jusqu'à ce qu'une nouvelle augmentation soit décidée par l'État.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide, d'allouer pour l'année 2026, le plafond de l'indemnité de gardiennage soit 126,95 €, au prêtre de la paroisse Sainte Thérèse du Pays de Falaise qui est le père Jean-Pierre ONDOA-MESSI.

URBANISME :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un certificat d'urbanisme a été déposé en mairie. Celui-ci a pour projet la construction de 3 maisons en bois, côte à côte, pour de la location Airbnb. Le conseil, après échange, se demande si le projet pourra se faire, notamment à cause de l'assainissement dans la mesure où il y a déjà eu la réhabilitation de la grange sur ce même terrain, récemment terminée, est à proximité de la limite constructible et la zone agricole. Le dossier est en instruction auprès des services de l'urbanisme. L'avis du SPANC déterminera si le projet est faisable.

Le maire informe également au conseil la vente d'une parcelle au lieu-dit La Sente au Clerc, sur laquelle un chemin a été, depuis des années, façonné par le passage d'engins agricoles. Cependant, après recherche dans nos archives et comptes-rendus municipaux, ce chemin n'a jamais été répertorié comme chemin communal et risque de disparaître.

LOGEMENT COMMUNAL

Le maire demande au conseil s'ils ont bien lu le courrier adressé au secrétaire général suite au passage du dossier du logement communal à la commission accessibilité. Il est allé personnellement à la commission et c'est une incompréhension totale, l'avis est rendu défavorable pour les raisons suivantes :

- La hauteur du receveur de la douche adaptée n'est pas précisée : je leur ai précisé que c'était une douche PMR donc pas de bac c'est au ras du sol,
- Le couloir à l'étage ne fait pas les 1,20 m : je leur ai dit que l'étage n'était pas prévu pour les personnes à mobilité réduite puisqu'une chambre est faite au rez-de-chaussée pour eux, ils m'ont dit qu'il fallait demander une dérogation,
- Il n'est pas prévu un revêtement de sol permettant l'éveil à la vigilance en haut de l'escalier,
- Le cheminement entre la place parking handicapée et l'entrée du bâtiment n'est pas indiqué,
- La sous-commission n'est pas en mesure de se prononcer sur l'aménagement du bureau d'accueil et de la salle commune, car le mobilier n'est pas représenté sur le plan d'aménagement : je leur ai dit pourquoi ? parce qu'ils ne savent pas si un fauteuil roulant pourra rentrer.
- Dans la douche il n'est pas prévu un équipement pour s'asseoir, une barre d'appui latéralement à l'équipement pour s'asseoir : j'en ai discuté avec l'architecte qui m'a dit j'ai marqué salle de bain PMR, dès lors qu'on mentionne PMR tout est global
- Dans la chambre PMR, il n'y a qu'un lit de représenté : je leur ai dit oui que ce sont des personnes qui ne vont pas rester, ils m'ont répondu oui mais si vous mettez une armoire, je leur ai dit non il n'y aura qu'un lit.

Anne-sophie RIOUL : on aurait dû le vendre ce bâtiment on aurait gagné du temps, là c'est la prise de tête

Pascal LEFÈVRE : c'est peut-être ce qui va se passer

Franck NACHTERGAELE : j'ai eu le SDIS aussi vu que le logement passe en ERP, ils veulent que quelqu'un de l'association soit présent jour et nuit, par rapport aux risques incendies. J'ai envoyé un mail à COALIA pour savoir si c'est possible de leur côté, Mr VANNIER m'a dit qu'il devait demander à Mr SEGUIN un budget supplémentaire. Je leur ai dit, continuer, ce beau projet qui me tient à cœur tombera à l'eau mais c'est bien dommage au vu du besoin criant car il y a un grand manque de place pour ce public fragile et en constante augmentation. On nous met tout le temps des bâtons dans les roues. Je me pose la question pour savoir s'il ce n'est pas un signe si faut tout arrêter. J'y retourne le 18 juin avec l'architecte pour qu'il réponde aux questions. Je vous retiens au courant. Je n'ai plus d'énergie entre les rendez-vous, les mails, les appels téléphoniques ...je vous avoue que ça devient compliquer.

Annick FAUVEL : il faut le faire estimer par plusieurs agences immobilières et voir après pour le vendre.

REPAS DES AINÉS

Le maire rappelle que le conseil avait bloqué la date, le 13 septembre, pour le repas des aînés mais pas l'endroit. Georges COONE a travaillé pour le conseil.

Georges COONE : Je vous transmets le devis le restaurant du Lion avec entrée, plat, dessert, le menu est sur le devis. C'est un devis tout compris, pas de surprise, si une personne ne veut pas de vin mais autre chose, c'est prévu dans le devis. Nous aurons une salle à part, il faudra lui dire combien de personnes viennent au repas pour l'organisation de la salle. Ça c'est l'idée du restaurant, qui est accompagné de la visite du zoo qui se fait en 2 étapes : la 1^{ère} phase dure 2 heures et la 2^{ème} 1 heure, je vous propose de faire la première partie, arrivée là-bas vers 11 heure, on fait la visite de 2 heures ce qui nous fait manger vers 13h, on mange tranquillement, et pour digérer, on a encore 1 heure de visite derrière. Pour les personnes à mobilité réduite, le gérant m'a aussi réservé 2 fauteuils roulants, on peut en mettre 3. Le gérant nous a fait un énorme prix, tout comme le zoo.

L'endroit est retenu à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

- La mairie a reçu un courrier de demande d'installation d'une borne de recharge électrique sur le parking de la mairie. Nous avons également eu des retours de location de la salle mentionnant qu'il était dommage qu'il n'y ait pas de borne. Le maire a donc contacté le SDEC qui a établi un devis, le reste à charge de la commune s'élève à 6 500 € à notre charge. Après discussion avec des maires limitrophes, sur certaines

communes, le SDEC a installé gratuitement les bornes sans qu'ils en aient fait la demande. Le maire rappellera le SDEC après les élections.

- Le maire et les adjoints ont rencontré les gendarmes référents de la commune pour une présentation de leurs services tel que Vacances tranquilles, mais également si vous voulez vous faire recenser en qualité d'élu pour être protégé un questionnaire est à retourner.
- Le maire informe le conseil que la commune doit renouveler le certificat électronique qui arrive à échéance, le coût s'élève à 480,00 €.
- Le maire informe le conseil qu'il a fait faire un devis d'effacement de réseau du parking de la mairie jusqu'à l'église, si un jour nous faisons les bordures, il serait judicieux d'enfouir les réseaux avant. Le coût global de l'opération s'élève à 186 000,00 €, avec les aides du SDEC, le reste à charge pour la commune serait de 82 800,00 €.
- Le maire informe le conseil que tous les verres de la salle des fêtes ont été changés puisque les petits verres n'existent plus.
- Le maire remercie Nicolas FAUVEL qui a fait le broyage dans toute la commune, il précise qu'il a commandé les couteaux. Nicolas a utilisé son tracteur qui est plus facile à manipuler, le maire informe le conseil qu'il demande à Nicolas de faire un plein d'essence pour le dédommager.
- Le maire remercie toute l'équipe qui a donné un coup de main le jour de la fête des mères.
- Le maire remercie Pascal et Claudine qui ont fait du nettoyage dans le fond du terrain derrière la mairie, et qui ont bien nettoyer le terrain de tennis et refait les lignes blanches.

QUESTIONS DIVERSES :

- Jean-Baptiste CAPREDON demande quand vont débiter les travaux au pont carrefour de Trun : le 22 juin jusqu'au 8 juillet, la mairie a reçu l'information dans la semaine.

Fin de séance 20h37

Le Maire,
Franck NACHTERGAELE



La secrétaire de Séance
Anne-Sophie RIOUL

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and lines, representing the name Anne-Sophie RIOUL.

ANNEXE n°1

Procès-Verbal de la réunion du Conseil du 5 juin 2026.

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021,

Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021,

Les observations transmises en séance du 11 septembre 2026 lors de l'approbation du PV sont répertoriées ci-après :

NEANT